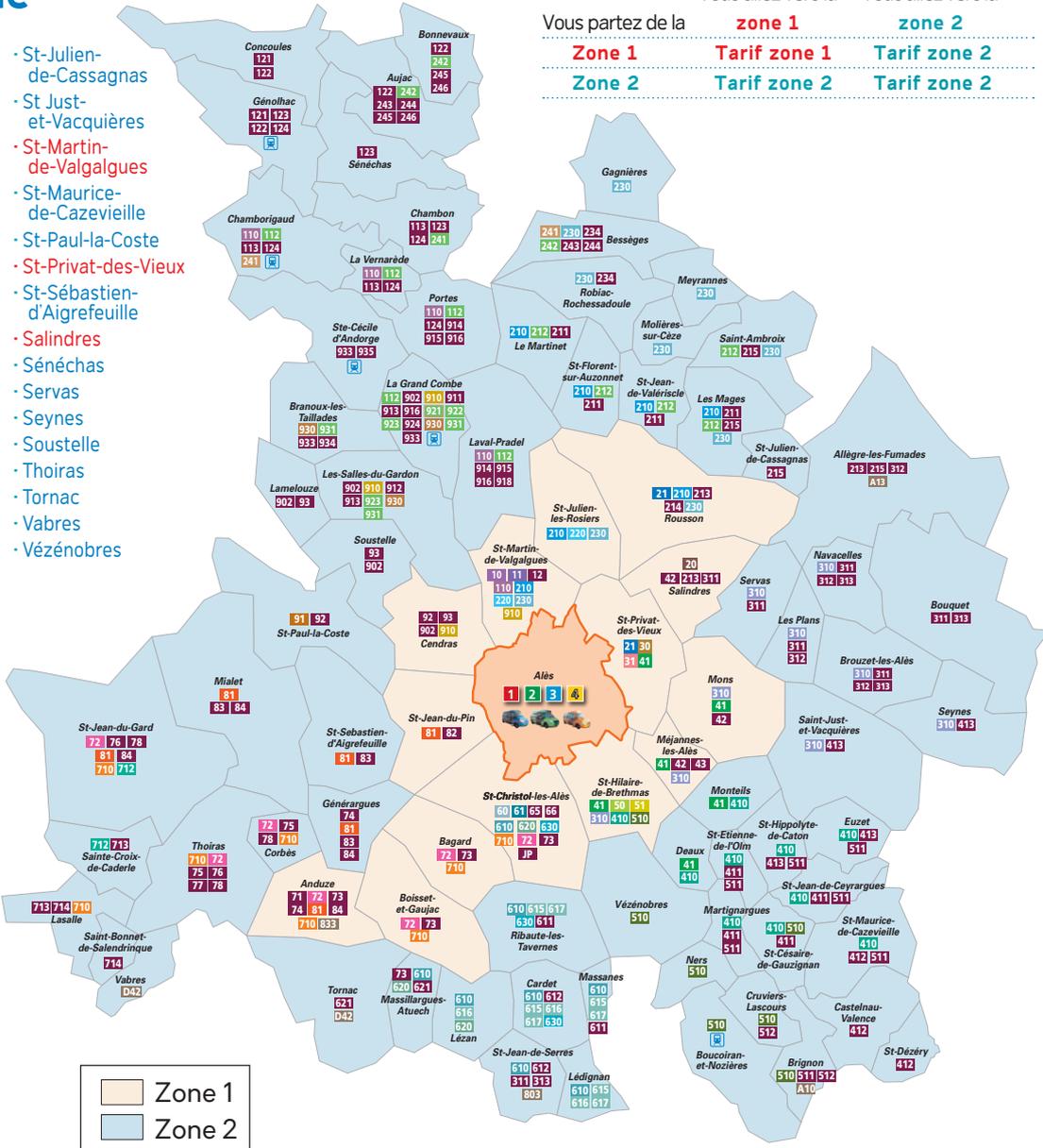


Demande d'ABONNEMENT IVOIRE



Communes par zone

- Alès
- Allègre-les-Fumades
- Anduze
- Aujac
- Bagard
- Bessèges
- Boisset-et-Gaujac
- Bonnevaux
- Boucoiran-Nozières
- Bouquet
- Branoux-les-Taillades
- Brignon
- Brouzet les Alès
- Cardet
- Castelnau-Valence
- Cendrass
- Chambon
- Chamborigaud
- Concoules
- Corbès
- Cruviers-Lascours
- Deaux
- Euzet
- Gagnières
- Générargues
- Génolhac
- La Grand Combe
- Lamelouze
- Lasalle
- Laval-Pradel
- La Vernarède
- Lédignan
- Le Martinet
- Les Mages
- Les Plans
- Les Salles-du-Gardon
- Lézan
- Martignargues
- Massanes
- Massillargues-Atuech
- Méjannes-les-Alès
- Meyrannes
- Mialet
- Molières-sur-Cèze
- Mons
- Monteils
- Navacelles
- Ners
- Portes
- Ribaute-les-Tavernes
- Robiac-Rochessadoule
- Rousson
- St-Ambroix
- St-Bonnet-de-Salendrinque
- Ste-Cécile-d'Andorge
- St-Césaire-de-Gauzignan
- St-Christol-les-Alès
- Ste-Croix-de-Caderle
- St-Dézéry
- St-Etienne-de-l'Olme
- St-Florent-sur-Auzonnet
- St-Hilaire-de-Brethmas
- St-Hippolyte-de-Caton
- St-Jean-de-Ceyrargues
- St-Jean-de-Serres
- St-Jean-de-Valérisclé
- St-Jean-du-Gard
- St-Jean-du-Pin
- St-Julien-les-Rosiers
- Massillargues-Atuech
- Méjannes-les-Alès
- Meyrannes
- Mialet
- Molières-sur-Cèze
- Mons
- Monteils
- Navacelles
- Ners
- Portes
- Ribaute-les-Tavernes
- Robiac-Rochessadoule
- Rousson
- St-Ambroix
- St-Bonnet-de-Salendrinque
- Ste-Cécile-d'Andorge
- St-Césaire-de-Gauzignan
- St-Christol-les-Alès
- Ste-Croix-de-Caderle
- St-Dézéry
- St-Etienne-de-l'Olme
- St-Florent-sur-Auzonnet
- St-Hilaire-de-Brethmas
- St-Hippolyte-de-Caton
- St-Jean-de-Ceyrargues
- St-Jean-de-Serres
- St-Jean-de-Valérisclé
- St-Jean-du-Gard
- St-Jean-du-Pin
- St-Julien-les-Rosiers
- Massillargues-Atuech
- Méjannes-les-Alès
- Meyrannes
- Mialet
- Molières-sur-Cèze
- Mons
- Monteils
- Navacelles
- Ners
- Portes
- Ribaute-les-Tavernes
- Robiac-Rochessadoule
- Rousson
- St-Ambroix
- St-Bonnet-de-Salendrinque
- Ste-Cécile-d'Andorge
- St-Césaire-de-Gauzignan
- St-Christol-les-Alès
- Ste-Croix-de-Caderle
- St-Dézéry
- St-Etienne-de-l'Olme
- St-Florent-sur-Auzonnet
- St-Hilaire-de-Brethmas
- St-Hippolyte-de-Caton
- St-Jean-de-Ceyrargues
- St-Jean-de-Serres
- St-Jean-de-Valérisclé
- St-Jean-du-Gard
- St-Jean-du-Pin
- St-Julien-les-Rosiers



SERVICE INIMO

INIMO est un service d'information par SMS développé par le groupe Keolis. Il permet aux personnes intéressées de recevoir toute l'actualité du réseau en temps réel (déviations, incidents, vie commerciale du réseau...).

Ce service est gratuit*, pour y souscrire :

- Par téléphone vous devez envoyer un SMS contenant le mot clé Ales'Y suivi de vos nom et prénom au **06 77 03 02 01**
- Sur internet au www.alesy.fr. Un SMS confirmera votre inscription.

Pour vous désinscrire, il vous suffira :

- D'envoyer un SMS contenant le mot clé Ales'Y suivi de STOP au même numéro**
- De vous connecter sur le www.alesy.fr

*Hors coût du SMS suivant l'opérateur. ** Coût d'un SMS suivant l'opérateur.



INFO

04 66 52 31 31

contact@alesy.fr

www.alesy.fr

suivez-nous sur



Demande d'ABONNEMENT IVOIRE

- STATUT PERSONNES AGÉES + DE 65 ANS NON IMPOSABLE
- BÉNÉFICIAIRE MDPH À 80%

NOM :

IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL

si personne mineure ou sous tutelle :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : MAIL :

L'ABONNEMENT IVOIRE

Il permet de l'abonnement Ivoire est un abonnement annuel qui vous permet de voyager de façon illimitée sur les lignes du réseau Ales'Y durant toute sa durée de validité.

SIGNATURE

(du représentant légal, si mineur)

PIÈCES À FOURNIR :

- PHOTO D'IDENTITÉ
- PHOTOCOPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ
- PHOTOCOPIE DU JUSTIFICATIF DE DOMICILE (moins de 3 mois)
- PHOTOCOPIE recto/verso DE LA DERNIÈRE FEUILLE DE NON IMPOSITION N -1
- PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'INVALIDITÉ MDPH (ou courrier de notification de la MDPH)



Collez
votre photo

Et un règlement de 5 € pour l'établissement de la carte BANG.

Actualisation de la carte 5 €. Duplicata carte Bang 5 €.

- J'accepte de recevoir des informations du réseau Ales'Y.
- J'accepte que ma photo soit conservée numériquement, afin de permettre une nouvelle fabrication de carte, si nécessaire.